

NOTICE D'INFORMATION AUX FAMILLES

EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 13 AOÛT 2026 [1]

Cette notice résume les informations essentielles à la souscription de prestations funéraires. Des informations détaillées sont disponibles dans la documentation sur place, le site internet de l'agence, et sur service-public.fr. [1, 2]

I. DROITS DES FAMILLES ET CHOIX DE L'OPÉRATEUR

- **Libre choix** : Totale liberté de choix de l'entreprise de pompes funèbres.
 - **Devis** : Devis écrit, détaillé et réglementaire obligatoire, gratuit et sans engagement.
-

II. PRESTATIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

- **Obligatoires** : Cercueil (équipé), opérations d'inhumation/crémation, transport du corps.
 - **Facultatives** : Soins de conservation, articles funéraires, fleurs, cérémonie. [1]
-

III. DÉLAIS LÉGAUX ET LIEUX DE CONSERVATION

- **Délais** : Obsèques entre 24h et 6 jours (hors dimanches/fériés) après le décès.
 - **Lieux** : Domicile, chambre mortuaire (hospitalière), ou chambre funéraire (privée).
-

IV. DESTINATION DES CENDRES (CRÉMATION)

- **Conservation** : Possible au crématorium (jusqu'à 1 an).
- **Destination** : Inhumation en sépulture, columbarium, dispersion, ou scellement sur monument.
- **Interdiction** : La garde de l'urne au domicile est interdite. [1]

V. RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

En cas de litige non résolu, recours gratuit au médiateur de la consommation de l'entreprise :

- **Médiateur :** [Nom du médiateur]
 - **Coordonnées :** [Adresse et site internet]
-